

Paris, le 29 novembre 2018

Réaction de la FEDENE à l'intervention du Président de la République

Rénovations énergétiques et chaleur renouvelable : des avancées mais deux leviers insuffisamment mis en avant dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Les orientations présentées hier dans le cadre de la PPE, proposent des avancées mais elles sont encore trop centrées sur l'électricité qui ne représente que 25% de la consommation énergétique en France. Elles ne mettent pas suffisamment en exergue les solutions techniques pour la rénovation énergétique des bâtiments et la chaleur renouvelable et de récupération, leviers pourtant connus, économiquement intéressants et autoportants pour réduire les émissions de CO₂.

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a présenté les principales orientations de la nouvelle PPE pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028. La FEDENE partage le constat émis sur l'urgence climatique et les retards cumulés en matière de transition écologique, ainsi que la priorité à donner aux actions de réduction des émissions de carbone au meilleur coût, pour rendre cette transition économiquement supportable par les Français.

Dans le secteur de la chaleur renouvelable et de récupération, la FEDENE tient à saluer les annonces contenues dans le projet de PPE : les trajectoires de développement des énergies vertes, l'augmentation du Fonds chaleur, le remplacement des avances remboursables par des subventions, la décarbonation de la production d'énergie à l'horizon 2050 grâce aux énergies renouvelables et de récupération (biomasse, géothermie, valorisation énergétique des déchets).

Dans le secteur de la performance énergétique des bâtiments, la FEDENE se félicite également de l'élargissement du CITE aux propriétaires-bailleurs ou encore le versement de ce crédit d'impôt par l'ANAH dès le démarrage des travaux pour les ménages précaires.

La FEDENE regrette cependant que les deux principaux leviers qui permettraient de rejoindre les trajectoires à moindre coût, à savoir les rénovations techniques des bâtiments et le développement de projets de chaleur renouvelable et de récupération, ne soient pas plus mis en exergue et concrètement identifiés comme actions prioritaires dans le discours politique.

Ces deux sujets qui représentent plus des deux tiers des enjeux quantitatifs, accumulent, faute d'un soutien suffisant, un retard croissant par rapport aux objectifs fixés dans la loi relative à la Transition Énergétique mais aussi vis-à-vis des engagements européens et de l'accord de Paris.

En effet, des solutions simples et avérées existent avec un impact budgétaire très limité, qui peuvent permettre de rapidement créer des conditions de redéveloppement des projets d'économies d'énergie et de chaleur et de froid renouvelable :

- revoir les modalités de calcul de l'aide du Fonds chaleur pour assurer des économies suffisamment attractives pour les usagers (de l'ordre de 10%). Cette mesure, immédiate, aura un effet incitatif très fort pour relancer les projets, tout en ayant un impact faible sur les budgets, compte tenu de la durée de maturation des projets, de l'ordre de 3 à 5 ans, et de la diminution prévisible des aides à décaisser liée à la trajectoire de la taxe carbone.

- redonner une impulsion sur les projets techniques pour la rénovation énergétique, pour atteindre leur « autoportance » financière. Cette mesure libérera, par les économies générées, des moyens financiers cumulatifs permettant de soutenir, avec un effet accélérateur un nombre beaucoup plus important de projet. Il suffit par exemple de rétablir les niveaux des certificats d'économies d'énergie (CEE) délivrés pour le remplacement des chaudières et équipements techniques de plus de 20 ans, et de promouvoir et bonifier les projets de contrats de performance énergétique (CPE).

La FEDENE attire également l'attention des pouvoirs publics sur l'intégration de mesures spécifiques pour le développement des réseaux de froid, outil efficace permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Il en est de même en ce qui concerne le respect des objectifs ambitieux pour la production de chaleur renouvelable en maintenant des objectifs raisonnables de cogénération et en particulier pour la biomasse.

LA FEDENE réaffirme, dans le contexte actuel de mécontentement sur le niveau du pouvoir d'achat des français, que les solutions techniques pour la rénovation des bâtiments et de chaleur renouvelable et de récupération déjà connues et plus économes, doivent s'intégrer dans le cahier des charges de la consultation à venir, pour permettre de réduire les émissions de CO₂ à un moindre coût.

Les syndicats de la FEDENE

SNCU : Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine
SNEC : Syndicat national de l'exploitation climatique et de la maintenance
SVDU : Syndicat de la valorisation des déchets urbains
SYNASAV : Syndicat national de la maintenance et des services en efficacité énergétique
SYPEMI : Syndicat professionnel du facilities management
SYPIIM : Syndicat du pilotage et de la mesure de la performance énergétique

[A PROPOS DE LA FEDENE – www.fedene.fr](http://www.fedene.fr)

La FEDENE, Fédération des Services Energie Environnement, regroupe, à travers six syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facilities management. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermiques. Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 11 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée en France par des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, GE). Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés et proposent des emplois non délocalisables. En tant que branche professionnelle représentative des métiers de services à l'énergie, la FEDENE gère les dispositions conventionnelles pour répondre aux évolutions des métiers, législatives et réglementaires et promeut également des actions de formation et sécurité accompagnant ces évolutions.